

- **APPROUVE** les tarifs suivant de la taxe de séjour par hébergement/par personne/par nuit, à compter du 1er janvier 2022, pour tous les hébergements suivants, soit :

Nature de l'hébergement	Tarifs appliqués par personne et par nuitée (tarifs incluant la taxe additionnelle départementale)
Palaces	1€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles.	1€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles.	1€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles.	0.80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles.	0.80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes**, auberges collectives	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0.22 €

- **ADOpte** le taux de 3% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité à savoir 0.91€ conformément à l'article L23333-30 du CGCT. La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs ;

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air Il est appliqué un taux de 3% du prix de la nuitée par personne, dans la limite du plafond de 0.91 € par adulte et par nuit, hors part départementale.	3% +10% de taxe additionnelle
--	-------------------------------